

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2008

L'an deux mille huit et le vingt et un octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16/10/2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

- ➔ En début de séance, Monsieur Laurent Tokarski, chargé d'affaires de la Sté Valorem, présente aux Conseillers le projet de parc éolien pour l'installation d'éoliennes sur les secteurs S3 et S4 de la ZDE (zone de développement éolien) définie par arrêté préfectoral du 07/01/2008 ; ces zones sont situées entre Mézières – Plessier et Plessier – Hangest. Il convient, à ce stade, de donner un accord de principe sur cette installation ; de nombreuses questions sont soulevées et demandent une réflexion approfondie. Une réunion consacrée uniquement à ce sujet sera envisagée.

- ➔ **LOTISSEMENT COMMUNAL** : Le Maire communique aux Conseillers l'état actuel d'avancement des travaux de voirie qui ont commencé le 25/09 - l'enfouissement des réseaux eau, électricité sont réalisés, de même que le bassin d'infiltration ; ils devraient s'achever pour la phase 1 mi-novembre. Le Maire tient à préciser que les eaux de ruissellement seront collectées et infiltrées sur le site. Aucun rejet n'interviendra sur les rues adjacentes. Les réservations se confirment ; deux nouveaux acquéreurs se sont fait connaître en mairie pour les 2 lots restants.
 - Afin de permettre la contractualisation des ventes, le Conseil donne pouvoir au Maire de régulariser l'ensemble des ventes des lots sans attendre la réalisation des travaux de finition ; le Maire rappelle que le prix de vente est bien de 38€ttc/m².
 - **Nom de rue** : considérant la dénomination des lieux-dits voisins et des chemins environnants, le Maire propose de nommer cette nouvelle voie « rue du Meunier » - adopté à l'unanimité.
 - **Requête de M. Paul Leuillier** : Le Maire communique le courrier de l'intéressé qui s'étonne que l'aménagement (chaussée, trottoirs, éclairage) de la rue du Château prolongée ne soit pas envisagé dans le cadre des travaux du lotissement. Réponse lui sera faite que la municipalité poursuit le projet initié par le précédent conseil dans la forme où il a été défini, qu'un poteau d'éclairage public sera implanté à l'angle de la nouvelle rue et de la rue du Château, et que la viabilisation de cette portion de rue ne peut intervenir dans le cadre de la CIC (capacité d'investissement communautaire) de la CCALM, cette voie n'étant pas à l'inventaire communautaire.
 - **Aménagement du chemin des vacances** : considérant que ce chemin n'a pas été inscrit à l'inventaire de la CCALM malgré la demande du Conseil Municipal en date du 26/05/05, que la commune dispose d'un reliquat de crédits sur la CIC d'env. 25.000€, que M. Boulanger, Pdt de la CCALM, attend le résultat d'une analyse financière pour prendre toute décision, qu'une

prochaine modification des statuts doit intervenir, le Maire propose aux Conseillers de demander à nouveau l'inscription du chemin des vacances à l'inventaire communautaire et d'obtenir de la CCALM la prise en charge, ou sur le reliquat de CIC, ou par le fonds de concours de l'aménagement de la chaussée (graves+enduit gravillonné). Adopté à l'unanimité.

- **Clôture du bassin sur-creusé** : Un devis a été établi pour la clôture du bassin sur-creusé sur le site du lotissement : 3.063€ht. En effet, malgré une atténuation de la pente côté habitation, il serait prudent de le clôturer. Le Conseil regrette que ceci n'ait pas été prévu initialement dans le projet et ne retient pas le devis de la SGREG par 10 voix contre.

➔ **LOTISSEMENT PROJET AG IMMO** : La Sarl AG IMMO reprend le projet initié par Monsieur Viltart en septembre 2006 qui prévoyait de réaliser un lotissement dans les terrains situés en dessous du terrain de football ; une actualisation du devis d'extension du réseau électrique a été demandé début octobre auprès de la FDE – pour mémoire en 2006, ces travaux s'élevaient à 23.218€ht. Les Conseillers sont invités à réfléchir sur la décision à prendre par rapport à ce projet.

➔ **LOTISSEMENT VILTART** : Le Maire reçoit régulièrement des relances de la FDE pour la signature des conventions relatives à la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique (déjà réalisés) pour la desserte des 2 habitations aménagées par M. Viltart dans ses dépendances ainsi que divers projets avoisinants qu'il se propose de réaliser ; cette extension concerne, et le réseau public, et le réseau privé, et bien qu'une délibération ait été prise sur le principe de rétrocession de la nouvelle voie (conseil municipal du 23/11/07) créée par ce dernier (allée des coquelicots), il convient d'en fixer les modalités techniques ainsi que les conditions financières par convention. A ce titre, M. J-M Goret, Adjoint délégué, attire l'attention du conseil sur les termes de la convention proposée à M. Alain Morel pour la viabilisation selon les normes actuelles en vigueur (extensions des réseaux eau, électricité, téléphone, éclairage public et voirie) du chemin du tour de ville et qui précise la prise en charge par l'intéressé de la totalité des sommes restant à la charge de la commune hors tva et subventions.

➔ **BATIMENTS COMMUNAUX** :

- **Salle polyvalente** : M. J-M Goret, adjoint délégué, informe les Conseillers que les travaux nécessaires à la mise en conformité tant au niveau sécurité (pompiers) qu'hygiène (cantine) sont pour la plupart réalisés et ont permis d'obtenir le 14/10/08 un avis favorable de la Commission de Sécurité réunie à Montdidier – reste l'installation d'une porte coupe-feu sur le local de rangement. Par ailleurs, il est envisagé l'installation de cassettes rayonnantes au plafond (2.825€ht – devis Somme câblage) ainsi que l'installation d'un rideau (1.184€ht – Mme Pezé) pour cloisonnement de la partie réservée aux repas des enfants et permettre un fonctionnement plus souple et « à la carte » du chauffage dans la salle polyvalente. Propositions adoptées à l'unanimité.
- **Vestiaires** : La visite de contrôle par VERITAS du chantier a permis de lister les travaux de mise en conformité qu'il convient de réaliser suite aux travaux d'extension des vestiaires (commission de sécurité de décembre 2006) ; ils se chiffrent à 4.670€ ht et seront, dans le cadre du dossier de subvention FAI, subventionnés à 50%.
- **Contrôle annuel des installations électriques** : l'entreprise Somme câblage de M. Leloup a établi un contrat pour deux visites annuelles de l'ensemble des bâtiments communaux pour 630€ht/an. Ce contrat permettra de remédier aux dysfonctionnements des installations et devrait permettre lors du contrôle

annuel d'éviter les observations. Les réparations seront faites et facturées au cas par cas.

→ FINANCES COMMUNALES :

- **Prêt à taux révisable – transfert taux fixe :** considérant la conjoncture actuelle, le Maire propose aux Conseillers de réaménager le prêt de 100.000€ réalisé en 2004 sur 15 ans au taux révisable de 2,455% au CRCA en prêt à taux fixe : le taux révisable de l'échéance de nov.2008 est de 4,70% Une proposition de renégociation pour les 78.140€ restant à rembourser est faite avec un taux fixe de 5,44%. Cette option est ouverte annuellement à l'échéance. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- **Décision modificative n° 2 & dépenses d'investissement :** La DM2 doit être modifiée afin de supprimer les crédits pour les sorties d'inventaire ; par ailleurs il convient de délibérer sur l'inscription en investissement des dépenses suivantes : installation lave mains à la salle polyvalente – ent ECS – 360€ht.
alarme incendie salle polyvalente- ent SC – 715 €ht.
Inst. Boitier coupure urgence cuisine SP – ent SC – 449€ht
alarme incendie vestiaires – ent SC – 715€ht

l'ensemble des décisions sera repris dans une décision modificative n° 3

- **Tarif cantine adultes :** Le Conseil décide la gratuité des repas pour le personnel communal assurant le service cantine – agent social & atsem - (1 abstention) et décide de fixer à 3,20[€] le prix des repas facturés aux adultes (personnel communal et enseignants) fréquentant ce service par 9 voix pour et 6 contre.
Compte tenu du nombre d'enfants fréquentant le service (moyenne de 25) il convient d'adjoindre à l'atsem une deuxième personne dans la cour ; considérant qu'il s'agit tout au plus d'une ½ heure de surveillance , le conseil décide de confier cette tâche à l'agent social.
- **Subvention complémentaire au Comité des fêtes :** Une subvention complémentaire de 628,50[€] sera versée au Comité des Fêtes pour la prise en charge du spectacle de Noël et du matériel nécessaire au défilé du 14 juillet.
- **Indemnisation sinistre :** Le Conseil accepte l'indemnité de 330,10€ versée par les AMP pour le sinistre électrique du 11/07/08 s'élevant à 412,62€ - surtension sur moteur de volet roulant .
- **Séjour ski – demande de participation :** La demande émane de l'IME de Gratibus où une enfant de Plessier est scolarisée ; les séjours sont financés – des fonds sont récoltés pour permettre de financer des activités supplémentaires pour ces enfants. Le Conseil attribue une subvention de 100€ par 8 voix pour et 6 favorables à 50€.

-> QUESTIONS DIVERSES

- **Contrats d'assurance :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants aux contrats « Manitou » et « John Deere » afin de couvrir le risque « dommage individuel conducteur » moyennant une surprime de 24,22€/contrat.
- **Stationnement rue de l'église :** Le Conseil convient que le stationnement rue de l'église n'est pas satisfaisant ; le stationnement à cheval sur le trottoir côté impair ne permet pas le cheminement des piétons sur le trottoir et les oblige à circuler sur la chaussée. Tous (- 1 abstention) sont favorables à le modifier et chacun est invité à y réfléchir. La commission «voirie» se réunira.

- **Stationnement sur trottoirs** : Le Maire fait part à l'assemblée de la requête de M. Lefevre, rue d'hangest : le stationnement sur le trottoir des voitures de son voisin gêne la visibilité. Le Conseil considère préférable le stationnement sur le trottoir que sur la chaussée à cet endroit du village.
- **Colis de fin d'année** : Le Maire informe les conseillers qu'un colis est offert par la commune aux personnes de 70 ans et plus à Noël ainsi qu'au personnel communal ; il propose aux Conseillers de les reconduire dans les mêmes formes. Accord unanime.
- **Concert du 9 novembre** : l'Ecole de musique du canton de Moreuil propose un concert de chœurs d'enfants à 15h. dans l'église de Plessier.
- **Cérémonie du 11 novembre** : rassemblement à 12h.30 devant la mairie
- **Repas des Aînés** : La date est fixée au 16 novembre prochain. Chacun y est invité.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 27 octobre 2008

Le Maire,